



IMMO MOURY SCA

Communiqué de presse **APPROBATION DU CHANGEMENT DE STATUT** **EN SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE**

Le 9 septembre 2014, la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) a agréé Immo Moury, sous certaines conditions suspensives, en tant que Société Immobilière Réglementée publique (« SIR » publique).

Le 17 octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire d'Immo Moury a approuvé à une majorité de 99,86% les modifications des statuts en vue du changement de statut de sicafi publique en faveur de celui de SIR publique conformément à la Loi du 12 mai 2014 relative aux Sociétés Immobilières Réglementées.

Immo Moury se réjouit de bénéficier de ce nouveau statut qui lui permettra de poursuivre ses activités opérationnelles dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de toutes les parties prenantes.

Un actionnaire a exercé son droit de retrait, fixé au prix de 49,00 € par action, à concurrence de 475 actions ordinaires, soit 0,1% du nombre total d'actions de la Société.

Immo Moury bénéficiera du statut de SIR publique immédiatement après le rachat et le paiement de ces actions, qui se fera au plus tard le 17 novembre 2014.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Gilles-Olivier Moury

Administrateur

Tél : 04/ 221 .03.10

gomoury@immomoury.com

Sonia Laschet

Directrice financière

Tél : 04/221.03.10

slaschet@immomoury.com